

Certifié conforme à l'original par le nouveau  
co-gérant Marc ETARD le  
13/04/2026

**SARL A2T IMMO**

**SARL au capital de 40 000 €**

**Siège social actuel : 8 place Jean JAURES à 82700 MONTECH**

**RCS MONTAUBAN Numéro 501 942 312**

ETARD  
et l'autre cogérant  
Emmanuel ETARD  


## **PROCES VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 13 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à 9 heures, la société SAS FME, au capital de 40 096 €, dont le siège social est à 18 place Jean JAURES 82700 MONTECH, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le numéro 513 799 379, représentée par son Président, Monsieur Marc ETARD, agissant en qualité d'Associé Unique de la société A2T IMMO (ci-après désignée la « Société »), a pris les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DÉCISION : Nomination d'un co-gérant et passage en gérance majoritaire**

L'Associé Unique décide de nommer, en qualité de co-gérant, Monsieur Marc ETARD, demeurant 20A route de la PISCICULTURE à 82700 MONTECH, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Marc ETARD exercera ses fonctions aux côtés de Monsieur Emmanuel ETARD, co-gérant déjà en fonction.

L'Associé Unique constate que la SAS FME détient maintenant 108 des 112 parts du capital social de la SARL A2T IMMO (94 par Monsieur Marc ETARD, 14 par Monsieur Emmanuel ETARD). La gérance de la Société devient donc majoritaire par transparence à compter de ce jour.

Monsieur Marc ETARD, présent, accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune mesure d'interdiction ou d'incompatibilité.

### **DEUXIÈME DÉCISION : Transfert du siège social**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, à compter de ce jour :

- **Ancien siège** : 8 place Jean JAURES, 82700 MONTECH.
- **Nouveau siège** : 18 place Jean JAURES, 82700 MONTECH.

### **TROISIÈME DÉCISION : Fermeture d'établissement**

L'Associé Unique décide corrélativement la fermeture de l'établissement situé au 8 place Jean JAURES, 82700 MONTECH, à compter de ce jour.

#### **QUATRIÈME DÉCISION : Modification des statuts**

L'Associé Unique décide de modifier les articles suivants des statuts :

- **Article 4 - Siège social :**

« Le siège social est fixé 8 place Jean JAURES, 82700 MONTECH » est remplacé par « Le siège social est fixé 18 place Jean JAURES 82700 MONTECH. ». Le reste de l'article est inchangé.

- **Article 12 - Gérance :**

« Le gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée, est : M Emmanuel ETARD » est remplacé par « : Les gérants de la société, nommés pour une durée indéterminée, sont M Emmanuel ETARD et M Marc ETARD. » Le reste de l'article est inchangé.

#### **CINQUIÈME DÉCISION : Pouvoirs pour les formalités**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt auprès du Guichet Unique (INPI) et du Greffe.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre des décisions de la Société.

**Pour l'Associé Unique (La SAS FME)**  
**Monsieur Marc ETARD**  
*Président*

le 13 avril 2026

*ETARD*

Bon pour acceptation des fonctions  
de gérant

*ETARD*

le 13 avril 2026